

DEPARTEMENT  
DE L'INDRE

SYTOM de la  
Région de  
Châteauroux

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2022

Convocation transmise  
le : 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux - le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

**Nombre de Membres :**

En exercice : 31  
Présents : 18  
Votants : 23

**Etaient présents :**

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Didier BARACHET, Eric BERGOUGNAN, Patrice BOIRON, Francis DAILLY, Catherine DUPONT, Didier DUVERGNE, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Chantal MONJOINT, Jean-Michel MOREAU, Patrice PERRAT, Lionnel PERROT, Catherine RUET, François RULLAUD, Christophe VANDAELE

**Résultats du vote**

Voix « pour » : 23  
Voix « contre » : 0  
« Abstentions » : 0

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

Gil AVEROUS à Eric CHALMAIN  
Annabelle LELONG à Michel GEORJON  
Jean-Pierre NANDILLON à Delphine GENESTE  
Gilles NEMPONT à Lionnel PERROT  
Dominique TOURRES à Catherine DUPONT

Certifié exécutoire  
Publiée ou notifiée le :  
2 octobre 2022

**Etaient absents et excusés**

Pierre CHARON  
Claire DE TARLE  
Nathalie DIOT  
Thierry EUMONT-CAMUS  
Alexandre FILLONNEAU  
Valentin MATHEY  
Jean-Pierre PASCAUD  
Jean-Marc SCHMITT

**Dossier n° 2022-010-004**

**Objet : Participation financière à l'installation de points de collecte enterrés du verre**

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain dans les quartiers prioritaires, la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole a initié la mise en place de colonnes enterrées pour la collecte de ses déchets, y compris pour le verre.

C'est ainsi que, par délibération en date du 7 avril 2018, le SYTOM de la région de Châteauroux a validé le principe de participation financière à hauteur de 3 000 € par

colonne, pour le verre uniquement ; cette participation se limitant aux seules installations dans les quartiers de Beaulieu, Saint-Jean, Saint-Jacques et Touvent.

Ce dispositif remportant l'adhésion de tous, il est amené à se déployer au-delà des quartiers retenus par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain et ainsi équiper d'autres secteurs géographiques du territoire.

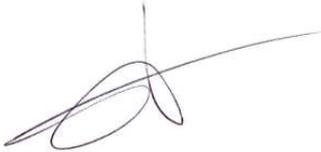
A titre d'exemple, Châteauroux Métropole, d'ici 2626, prévoit l'installation d'environ une trentaine de colonnes dédiées au verre. La ville de Déols s'engage également dans cette démarche.

Dans ce cadre, il convient d'élargir la délibération initiale du 7 avril 2018 et ainsi acter la participation financière du SYTOM de la région de Châteauroux a tout dispositif installé sur son territoire de compétence.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

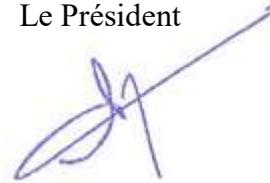
- ✓ De valider le principe et le montant de la participation financière unitaire de 3 000 € TTC.
- ✓ D'inscrire les crédits nécessaires au compte 204.
- ✓ D'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.